

2^e révision de la LAMal au Conseil national

Berne, le 20 juin 2003

INFORMATION AUX MEDIAS

Spitäler der Schweiz. Höpitaux de Sulsse. Ospedali Svizzeri.

2^e révision de la LAMal: le Conseil national rate une belle occasion

Pendant ses deux journées de délibération sur la 2^e révision de la LAMal, le Conseil national n'a répondu qu'en partie aux attentes des hôpitaux. C'est avant tout en matière de financement hospitalier que les propositions parlementaires demeurent inacceptables pour les hôpitaux. Les décisions du Conseil national fragiliseront l'approvisionnement sanitaire.

L'association faîtière des hôpitaux tire un bilan très mitigé des délibérations du Conseil national.

L'association nationale des hôpitaux approuve la suppression de l'obligation de contracter, à condition qu'elle ait lieu de la même manière dans le secteur ambulatoire et dans le secteur hospitalier, afin d'éviter toute incitation à une redistribution des coûts. H+ rejette une suppression se limitant exclusivement au secteur ambulatoire. Néanmoins, il convient d'éliminer de la LAMal les éléments hostiles à la concurrence tels que la planification hospitalière ou l'intervention de l'Etat dans les instruments de gestion des hôpitaux.

La Chambre du peuple s'est montrée plus raisonnable que le Conseil des Etats, surtout vis-à-vis des patients âgés nécessitant des soins de longue durée, une bonne chose en soi. Le Conseil des Etats souhaite en effet faire participer les patients nécessitant des soins de longue durée, souvent âgés, aux coûts de leur traitement, ce qui allégerait la charge des cantons et des assureurs. H+ insiste sur une indemnisation du coût total des soins conformément au droit en vigueur, soutient la proposition du Conseil national et espère que le Conseil des Etats changera d'avis.

Financement hospitalier: oui, mais en fonction de la prestation fournie

Financement hospitalier: H+ s'est prononcé à plusieurs reprises en faveur d'une orientation des hôpitaux, des cliniques et des homes médicalisés en fonction de la prestation fournie. L'association nationale des hôpitaux ne comprend donc pas l'attitude contradictoire du Conseil national. D'un côté, les représentants du peuple parlent d'une orientation vers l'output, moderne et axée sur les objectifs; de l'autre, ils encouragent les orientations absurdes vers l'input, comme les a proposées le Conseil des Etats.

Réseaux de soins: des réseau de soins sont les bienvenus, s'ils se composent de fournisseurs de prestations qui en assument la gestion médicale. Les conventions sur ce sujet seront ainsi conclues entre les assureurs et les réseaux de soins intégrés.

Les Hôpitaux de Suisse approuvent l'égalité de traitement des établissements publics et privés. Dommage que le Conseil national ait raté l'occasion de fixer les critères de cette même égalité de traitement. Celle-ci demeurera donc imprécise dans la pratique quotidienne.

Pour complément d'information:

H+ Les Hôpitaux de Suisse, Reinhard Voegele, Communication, tél. 031 335 11 33